



Circulaire 9142

du 30/01/2024

Formation à la fonction de directeur – Module administratif – Inscriptions

WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 25/01/2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Information succincte	Cette circulaire a pour objet l'inscription au module administratif de la formation à la fonction de directeur.
-----------------------	---

Mots-clés	Inscription – Formation - Fonction de directeur
-----------	---

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur Centres psycho-médico-social Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
LIJNEN Nicolas	Direction générale des Personnels de l'Éducation	02/413.31.84 nicolas.lijnen@cfwb.be



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Inscription à la formation à la fonction de directeur

-

Module administratif

2024

DATE DE PUBLICATION : 30 JANVIER 2024

Rédacteur : Nicolas LIJNEN

Objet : Inscription au module administratif de la formation à la fonction de directeur

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer du lancement des inscriptions au module administratif de la formation à la fonction de directeur.

Les inscriptions peuvent être introduites valablement **jusqu'au 13 février inclus**.

La procédure pour répondre à l'appel est consultable à cette adresse :

www.wbe.be/jepostule/

Les documents à joindre **impérativement** à l'acte de candidature sont les suivants :

- une copie (format PDF) de votre/vos diplôme(s)
- une copie (format PDF) du/des titres pédagogique(s) dont vous êtes porteur(s)
- une copie de la/des attestation(s) de réussite que vous avez éventuellement déjà obtenue(s) dans le cadre de la formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire

Ces documents sont à télécharger dans votre dossier WBE – Recrutement. Pour toute information concernant votre dossier « Carrière » sur WBE-Recrutement ou sur la connexion avec votre compte Cerbère, consultez www.wbe.be/dgpe-faq.

Les candidats qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement pour toute question relative à leur candidature sont invités à joindre celle-ci via l'adresse courriel suivante : ilham.chougrani@cfwb.be

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire dans vos établissements.

Dès à présent, je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Manuel DONY

Table des matières

1.	FORMATIONS ORGANISÉES	4
2.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
3.	MODALITÉS D'INSCRIPTION	4
	COMMENT S'INSCRIRE?	5
4.	CALENDRIER DES FORMATIONS	6

1. Formations organisées

Le Pouvoir organisateur Wallonie-Bruxelles Enseignement a pris la décision d'organiser le module administratif des formations aux fonctions de promotion suivantes :

- Directeur dans l'enseignement fondamental
- Directeur dans l'enseignement secondaire

Ces modules de formation seront organisés par l'EAFC de Fléron-Charlemagne sous l'égide des services de WBE.

2. Conditions de participation

Sont autorisés à s'inscrire à la formation, les candidats qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- 1° - être porteur d'un titre de niveau bachelier au moins ;
- 2° - être porteur d'un titre pédagogique constituant un titre de capacité tel que défini à l'article 17 du décret 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française.

3. Modalités d'inscription

Les membres du personnel qui souhaitent prendre part à ces formations sont invités à remplir le formulaire disponible depuis les pages :

www.wbe.be/jepostule

www.wbe.be/enseignement-evolution/

pour le **13 février au plus tard**.

Comment s'inscrire?

1. Lisez attentivement le présent appel à inscriptions.
2. Rendez-vous sur www.wbe.be/jepostule.
 - 2.1 Remplissez le [formulaire d'inscription](#).
3. Connectez-vous à l'interface « **WBE — Recrutement** » à partir de la page www.wbe.be/jepostule.

Pour les problèmes de connexion à CERBERE : Contactez l'ETNIC au 02/800 10 10
4. Vérifiez et encodez vos données personnelles.
5. **Déclarez vos états de service en tant que définitif¹** (WBE)
6. Dans la partie « **Attestations** », numérisez et téléchargez les documents demandés :
 - 6.1 une copie de vos diplôme(s) : encodez les intitulés exacts de ceux-ci et transmettez une copie numérisée (format PDF)
 - 6.2 une copie du/des titres pédagogique(s) dont vous êtes porteur(s) : encodez les intitulés exacts de ceux-ci et transmettez une copie numérisée (format PDF)
 - 6.3 une copie de la/des attestation(s) de réussite que vous avez éventuellement déjà obtenue(s) dans le cadre de la formations à laquelle vous souhaitez vous inscrire : encodez les intitulés exacts de celles-ci et transmettez une copie numérisée (format PDF)

Transmettez votre formulaire d'inscription et vos attestations pour le 13 février au plus tard.

7. Après avoir rempli ce formulaire et téléchargé vos attestations, les services de Wallonie-Bruxelles Enseignement procéderont à la vérification des conditions de participation et enverront à tous les candidats admis à la formation le règlement des études.
8. Ce règlement signé et une copie de la carte d'identité devront être renvoyés **pour le 23 février au plus tard** à l'adresse suivante :

E AFC Fléron-Charlemagne
9 rue Charles Delière
4623 FLERON

9. Les membres du personnel recevront un courriel de convocation à la formation.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que le nombre de participants sera limité à :

- **100** pour la formation des directeurs dans l'enseignement secondaire ;
- **80** pour la formation des directeurs dans l'enseignement fondamental.

¹ Seuls les services prestés au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement ou de l'enseignement organisé par la Communauté germanophone.

Conformément à l'article 23, alinéa 4 et 5 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, Wallonie Bruxelles Enseignement accordera une priorité à l'inscription aux membres du personnel qui sont déjà en fonction dans la fonction de promotion ou de sélection considérée. Un critère basé sur l'ordre d'inscription sera ensuite appliqué pour déterminer quels candidats pourront être admis à la formation dans la limite des places encore disponibles.

4. Calendrier des formations

Les formations débuteront par une séance d'information qui se tiendra ~~le mercredi 21 février 2024~~ le mercredi 13 mars à 14h au CAF de Tihange (La Neuville 1, 4500 TIHANGE).

Les cours commenceront le 16 mars 2024. En fonction du groupe dans lequel ils figureront, les candidats devront se libérer cinq samedis ainsi que cinq mercredis du 16 mars au 8 juin 2024.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme Ilham CHOUGRANI (02/413.33.72, ilham.chougrani@cfwb.be).